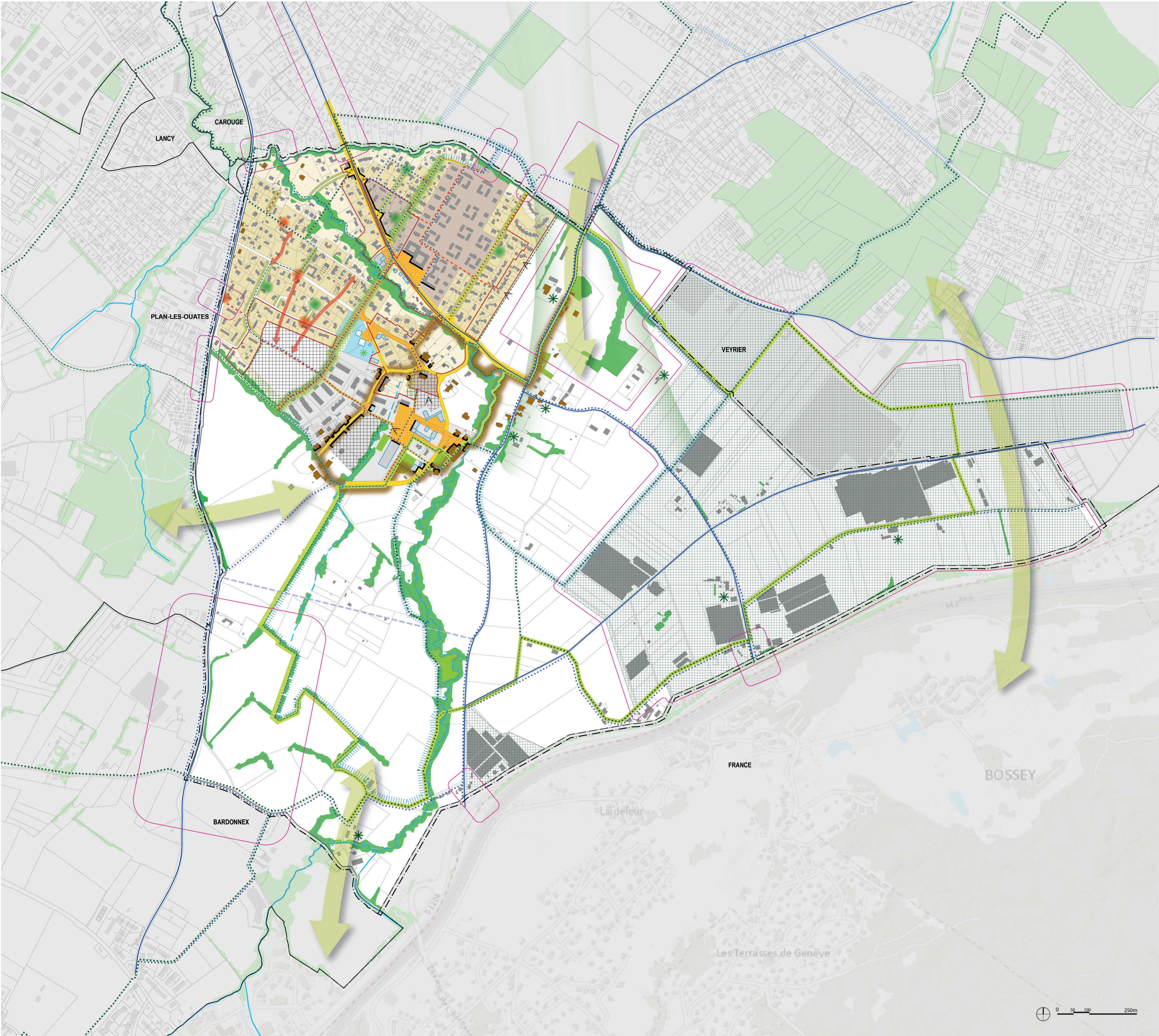


Commune de Troinex
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Carte de synthèse

échelle 1:5'000



--- Limite administrative
(décalée hors Troinex pour question de lisibilité)

URBANISATION

- Bâtiment existant / Bâtiment projeté
- Bâtiment de village et hameaux historiques
- Equipement public existant / projeté
- Equipement sportif projeté
- Village et ses développements (Zones 4BP, 4B et D4B)
- Zone sportive
- Secteur de faible densité en zone 5, IUS IUS=0.25-0.3 (sans dérogation, art. 59 al. 4 LCI)
- Secteur de densification accrue, IUS=0.3-0.48 (avec dérogation, art. 59 al. 4 LCI)
Conditions à respecter selon chapitre 6.3.3 de la Stratégie d'évolution de la zone 5
- Secteur densification accrue, IUS=0.48-0.6 (avec dérogation, art. 59 al. 4 LCI)
Image directrice obligatoire selon chapitre 6.4.1 et 6.4.2 de la Stratégie d'évolution de la zone 5
- Secteurs à enjeux en zone 5
- Futurs développement
- Secteur nécessitant une coordination intercommunale

ESPACES PUBLICS ET MOBILITE

- Espace-rue à sécuriser et valoriser
- Centralité élargie
- Cheminement piéton à aménager
- Liaison piétonne à créer
- Parc, cimetière (+), espace de nature existant / à aménager
- Espace rue à valoriser avec traitement paysager
- Itinéraire pédestre existant PDCRP / à créer ou à améliorer

Parcours thématiques

- Boucle sport
- Boucle agriculture
- Boucle patrimoine

Aménagement d'intérêt public recommandé en Z5

- Placette, Ecopoint, arrêt bus
- Potager
- Traitement de la limite public/privé en Z5
- Canalisation du trafic TIM sur les axes principaux
- Nouvelle route de contournement du village
- Réseau cyclable à sécuriser et à aménager

ESPACE RURAL, NATURE ET PAYSAGE

- Zone agricole
- ZAS principes directeurs à renforcer
- Forêt, cordons boisés
(Liaison nature et corridor écologique à maintenir et renforcer le long des cours d'eau de la Drize et du Ruisseau des Marais)
- Pénétrante de verdure de Pinchat à pérenniser
- Liaison nature et corridor écologique à maintenir et renforcer
- Ferme avec vente directe
- Vue sur le grand paysage à préserver
- Cours d'eau à ciel ouvert / à renaturer

18 septembre 2025
Adopté par le Conseil municipal le 10 novembre 2025
Approuvé par le Conseil d'Etat le 25 mars 2026

a.ortis // s.robry
architectes SIA, AGA, urbanistes FSU

CSD Ingénieurs SA
ingénieurs environnement

Trafitec Ingénieurs Conseils SA
ingénieurs mobilité

p.a. Avenue de Chamonix 3A 1207 Genève
T 022 809 10 80 F 022 809 10 89 info@robryortis.ch

